

DOMAINE DE VALX-FÉLINES

Moustiers-Sainte-Marie, 04

SECTEUR FÉLINES

Propriété du Conservatoire du littoral - Site n° 04 309 – lot n° 1

APPEL À CANDIDATURES

PARCOURS PASTORAUX HIVERNAUX POUR TROUPEAUX OVINS OU
MIXTES (OVIN, CAPRIN, ASIN)



I. Conditions de l'appel à candidature

I.1. Contexte

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, établissement public à caractère administratif, est propriétaire de terrains agricoles et naturels (landes, chênaies et pinèdes de pins sylvestres de reboisement spontané) dans le domaine de Valx-Félines, sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie.

Ce domaine est géré depuis 1999 par le Parc naturel régional du Verdon, selon les orientations développées dans le plan de gestion du domaine de Valx-Félines (2016-2021).

Afin d'assurer le maintien de pratiques et de paysages caractéristiques du Verdon, ainsi qu'une bonne gestion écologique des parcelles, le Conservatoire et le Parc naturel régional du Verdon souhaitent maintenir le pastoralisme sur le domaine, et notamment sur les secteurs orientaux de la propriété (secteurs de Félines et Gorge Fère).

Ces parcelles étaient conventionnées avec un éleveur ovin jusqu'en 2019. Suite à la cessation d'activité par l'éleveur, le Parc du Verdon et le Conservatoire du littoral cherchent un(e) repreneur(se).

Un diagnostic pastoral fut établi par le CERPAM en 2012 suite à des travaux d'ouvertures importants réalisés dans le secteur de Saint-Saturnin en 2005.

Ce diagnostic prévoyait l'intervention de différentes « dents » (ovin, caprin, asin) dans les milieux pour en contenir l'enrésinement, l'embroussaillage, et favoriser les espèces fourragères intéressantes pour les troupeaux domestiques.

En conséquence, le Conservatoire du littoral et le Parc du Verdon recherchent : un troupeau ovin ou mixte (ovin et caprin, ovin et asin, etc.) pour les parcelles décrites ci-dessous en dehors du printemps.

Le contrat :

- Convention pluriannuelle de pâturage,
- Statut agricole : installé ou en cours d'installation.

Les principales contraintes du cahier des charges :

- pression pastorale théorique de 10 500 journées brebis pâturage
- suivi de la qualité de la ressource fourragère.

I.2. Les parcelles concernées

Les parcelles proposées dans le présent appel à candidature relèvent du domaine public du Conservatoire du littoral.

D'une superficie de **86 ha 32 a 17 ca**, elles sont composées de **landes à aphyllantes de Montpellier** et de **secteurs boisés** (chênes dans le vallon de Gorge Fère, pins de repeuplement spontanée dans la partie centrale et ouest).

Quelques pieds d'oliviers sont présents sur des versants exposés est sud-est du vallon de Gorge Fère et du vallon intermédiaire entre Gorge Fère et Félines.

Le vallon de Gorge Fère (à l'est) fait l'objet d'une réflexion en vue d'une potentielle installation agricole. Les restanques concernées ne sont pas intégrées dans la convention de pâturage.

Des parcelles en indivision sont en cours d'acquisition : elles peuvent faire l'objet d'une extension du parcours à moyen terme (2 à 3 ans)

Cette évolution pourra impacter la surface de pâturage. Toute modification, retrait ou ajout de parcelles, feront l'objet d'un avenant à la convention de pâturage.

This aerial map shows the coastal area of La Roche-Beaucourt. The coastline is visible at the bottom, with the sea to the left. Several green-shaded areas are highlighted, indicating specific land parcels or zones. The map includes labels for 'La Roche-Beaucourt' in multiple locations, likely referring to different parts of the commune or specific landmarks. The terrain is a mix of forested areas and open land, with some buildings and infrastructure visible.

Domaine de Valx – 04360 MOUSTIERS SAINTE-MARIE

I.3. Cohabitation

L'utilisation de ces parcours pastoraux doit contribuer à la bonne gestion et à l'entretien du domaine en complément des autres activités agricoles préalablement existantes ou à venir.

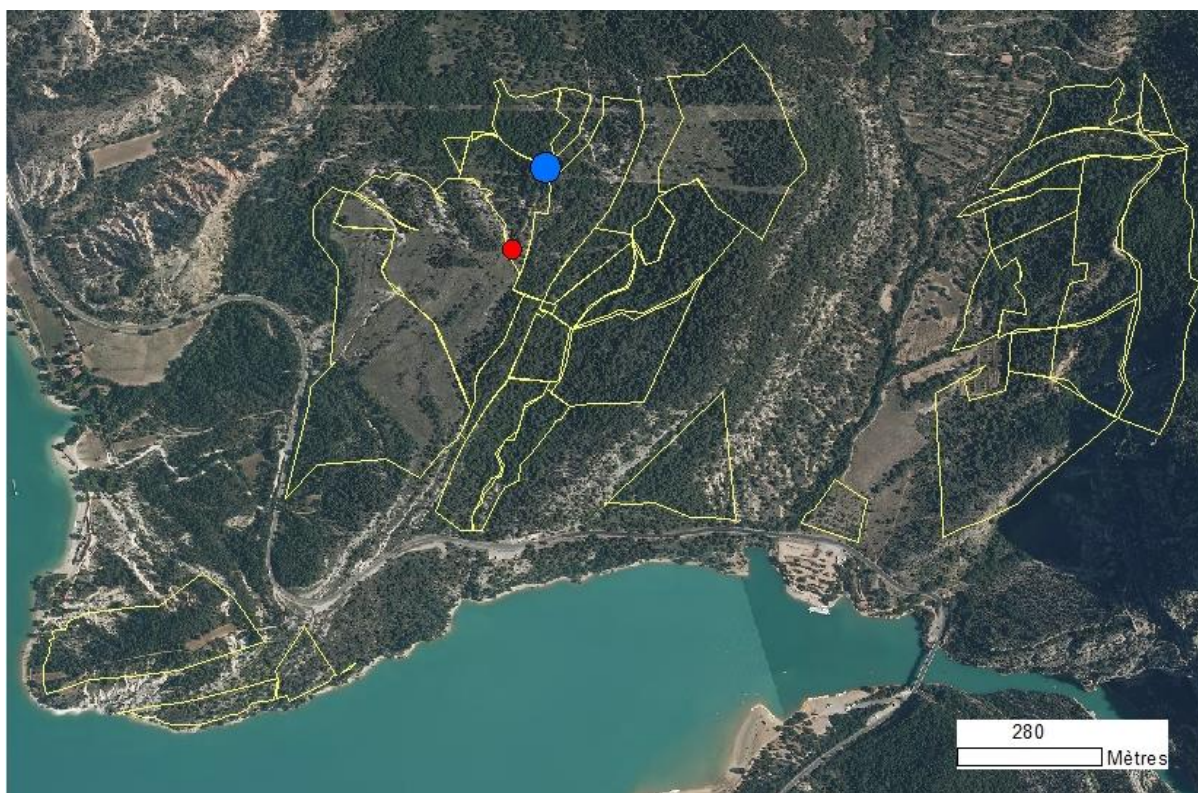
La bonne entente entre les usagers du domaine est nécessaire pour garantir une gestion cohérente de l'espace. Cette approche suppose :

- des discussions régulières entre les différents usagers, avec le gestionnaire (Parc naturel régional du Verdon) et le propriétaire (Conservatoire du littoral),
- la participation au comité de pilotage annuel.

À ce jour, le Conservatoire du littoral et le Parc du Verdon ont passé plusieurs conventions agricoles sur le domaine de Valx-Félines, dont un trufficulteur dans le vallon de Gorge Fère et des éleveurs caprins sur les secteurs de Valx et Félines qui utilisent la bergerie de Félines entre juillet et décembre (point bleu sur la carte en page 2).

La gestion cynégétique fait également l'objet d'une convention avec un groupe de chasseur conventionné.

Les propriétés du Conservatoire du littoral relevant du domaine public sont accessibles par principe au public. Dès lors que les enjeux environnementaux le permettent, l'accueil du public doit être prévu. Le secteur de Félines est essentiellement dévolu aux activités agricoles, mais le vallon de Gorge Fère, traversé par un sentier de randonnée, inscrit au plan départemental des itinéraires, de promenade et de randonnée présente des prédispositions favorables à l'accueil du public.



I.4. Cahier des charges de la convention pluriannuelle de pâturage

- pâturage hivernal exclusivement, entre le 15 novembre et le 28 février (+/- 15 jours) et avant la floraison de l'aphyllante de Montpellier,
- gardiennage diurne,
- parcs de nuit installés prioritairement sur les prairies de landes débroussaillées avec une rotation de 4 à 5 nuits maximum,
- pression de pâturage 10 500 journées brebis pâturage,
- *co-pâturage autorisé avec asins ou caprins (dans le cas d'un troupeau mixte),*
- co pâturage avec le troupeau caprin installé à Valx, qui dispose de parcours sur Félines, préconisé, mais pas obligatoire, il repose sur la bonne entente entre les éleveurs.

À savoir : le pâturage des chèvres est possible de fin juin à début novembre +/- 15 jours et jusqu'à la fin de la floraison de l'aphyllante.

- abreuvement géré par l'éleveur (installation d'une citerne et d'un abreuvoir, adduction d'eau, contrôle du débordement de l'abreuvoir...)

À savoir : la citerne d'eau peut être approvisionnée à partir de la source de Félines. L'eau est à partager avec les éleveurs caprins et les usages domestiques du secteur de Félines. Les habitants sont prioritaires sur la source en cas de pénurie.

- pâturage annuel obligatoire des parcelles 344 et 567

À savoir : ces parcelles ont été défrichées en 2005 dans un objectif d'augmentation de la ressource fourragère, pour un niveau de raclage situé entre 4 et 5 avec :

- arrachage progressif des jeunes repousses de pins, par l'éleveur,
- lutte contre l'accumulation de litière des graminées au pied des brachypodes dans les parcelles rouvertes en 2005 au bénéfice du développement d'espèces fourragères comme les légumineuses.

Autres contraintes :

- suivi de la pression de pâturage avec le CERPAM et le Parc du Verdon,
- partenariat avec le Parc du Verdon et le Conservatoire du littoral pouvant donner lieu à des demandes de gestion particulière (ouverture à la discussion nécessaire),
- participation au comité de pilotage annuel réunissant l'ensemble des usagers du site,
- sous-location interdite,
- chiens de protection non dangereux pour l'homme,
- co-usage des parcelles mises à disposition avec les randonneurs et les chasseurs.

II. Modalités de la candidature

II.1. Contractualisation

La contractualisation s'effectuera par voie de contrat administratif : convention pluriannuelle de pâturage définie par la Loi Montagne et codifiées dans le Code Rural.

La convention est conclue pour une durée de 6 ans.

La convention est établie contre redevance de 260 € / an payable au 30/11 de chaque année.

II.2. Procédure de sélection

Sur la base du présent appel à candidature, les personnes intéressées devront déposer auprès du Parc leur dossier (complété et signé) avant la date butoir fixée au **21 septembre 2020 à 17 h** (formulaire à remplir ou répondre aux questions sur papier libre).

Les critères de choix sont établis sur la base du profil des candidats et de leur motivation en lien avec les attentes du Parc du Verdon et du Conservatoire du littoral.

- La sélection du candidat sera établie sur la base de l'analyse du dossier de candidature, l'argumentaire développé dans le dossier et lors de l'entretien éventuel. La nécessaire pression de pâturage à renforcer pour lutter contre l'accumulation de litière de graminées au pied des brachypodes sur les parcelles 344 et 567 sera prise en compte. La reconnaissance des lieux par le candidat est fortement recommandée.
- **Priorité sera donnée :**
 - aux candidats qui ont des parcours pastoraux dans lesquels s'intègrent bien un pâturage hivernal dans les secteurs de Félines et Gorge-Fère,
 - aux candidats démontrant un dispositif de garde satisfaisant pour le site (présence du loup, conduite du troupeau...),
 - aux candidats étant ouverts et prédisposés à adapter certaines pratiques pour une meilleure gestion du site (ex : pression de pâturage à exacerber ou diminuer selon les lieux),
 - aux candidats ayant un projet économique intégré dans le territoire du Parc naturel régional du Verdon.

Le candidat retenu fera son affaire de sa mise en règle vis-à-vis du « contrôle des structures » et des autorisations administratives préalables et déclarations nécessaires.

Le preneur devra dans les six mois suivants la signature de la convention de gestion, être adhérent à titre principal, secondaire ou solidaire, à la MSA, et présenter un certificat d'assurance couvrant les risques liés à son activité.

Les candidats exploitants intéressés devront déposer le **dossier de candidature (formulaire type)** par courrier ou déposé contre reçu au Parc naturel régional du Verdon, Domaine de Valx 04360 Moustiers Sainte-Marie, avant le :

21 septembre 2020 à 17 h

Contacts :

Timothée HERVIAULT, chargé du suivi de la procédure de sélection

Tél. 04 92 74 68 00 - email : therviault@parcduverdon.fr

Brindille SOUBRANE, chargée de mission, au Conservatoire du littoral

Tél. 06 16 68 19 59 – email : b.soubrane@conservatoire-du-littoral.fr

Les candidats présentant toutes les garanties attendues seront auditionnés d'ici mi-octobre à la maison du Parc du Verdon.

DOSSIER DE CANDIDATURE

1°) LE CANDIDAT

NOM & Prénoms:

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance :/...../.....Téléphone :

Situation de famille :

Marié(e) : ☐ Vivant maritalement : ☐ Célibataire : ☐

Nombre d'enfant(s) à charge :

Activité professionnelle :

☐ Agriculteur

☐ Artisan

☐ Commerçant

☐ Autre :

Statut : ☐ indépendant/société

☐ salarié

☐ inscrit au registre du commerce

☐ régime général

☐ inscrit au registre des métiers

☐ régime MSA

☐ inscrit à la MSA

Agriculteur à titre : Principal ☐ Secondaire ☐ Cotisant solidarité ☐ Aide familial

☐ Salarié d'exploitation ☐ Autres ☐ (préciser) :

Capacité professionnelle : joindre un CV avec diplômes obtenus et expériences professionnelles

☐ Titulaire d'un diplôme agricole : préciser

☐ Expérience de 5 ans minimum en qualité d'exploitant, aide familial, associé d'exploitation, collaborateur d'exploitation

Formation continue : stages de formation

Années	Thèmes des formations

2°) SI AGRICULTEUR : L'EXPLOITATION ACTUELLE

Forme juridique : ☐ Individuelle ☐ Sociétaire (précisez :)

N° RCS : Capital social :euros

Siège social :

Déclaration des surfaces exploitées (hors biens objet de la candidature)

- exploitation agricole :

Nature des cultures		Surface en exploitation (ha)	Localisation (commune(s))
Terres labourables (hors élevage)			
Arbres fruitiers (y compris oliviers)			
Truffières cultivées			
Cultures légumières de plein champs			
Cultures maraichères	pleine terre		
	sous serre		
Plantes aromatiques ou médicinales			
Pépinières fruitières ou forestières			
Autres (à préciser)			
Autres (à préciser)			

- exploitation pastorale :

Exploitation pastorale	Surface en exploitation (ha)	Localisation (commune(s))
Terres et prés (élevage)		
Landes et parcours		

- Production animale (précisez composition du cheptel, nombre de têtes et siège d'exploitation) :

.....
.....
.....

3°) SI NON AGRICULTEUR : DESCRIPTION DE OU DES ACTIVITES

N° SIRET : Capital social :euros

N° SIREN :

Siège social/ lieu d'activité :

Revenus annuels du foyer fiscal : ☐ inférieur à 34 325.28 € ☐ supérieur à 34 325.28 €

Description de l'activité principale et temps consacré selon les différentes périodes de l'année :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Candidature soumise à demande d'autorisation d'exploiter (réservé au Conservatoire)

OUI ☐

NON ☐

4°) MOTIVATION DE LA CANDIDATURE

Intérêt des terres

Expliquer dans votre lettre de motivation :

Quel est l'intérêt pour votre activité de parcourir les terres de Félines, sur une période comprise entre le mois de novembre et le mois de mars ? Proximité avec votre lieu de résidence / avec vos autres parcours ? Comment décrivez-vous l'intérêt pastoral des terres proposées ?

Quelle organisation va être mise en place sur le site (période plus précise de passage, gardiennage, taille et composition du troupeau, abreuvement...) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Matériels et modes de conduites techniques :

Décrivez ici (ou sur papier libre) la façon dont vous envisagez d'utiliser les parcours de Félines :

- Composition du **troupeau sur le site** (si différent du point 2°), y compris autres bétails que les brebis, et chiens de garde et chiens de protection ;
- Vos chiens de protection ont-ils été dressés pour accepter les humains (l'agression des chiens vis-à-vis des hommes pouvant être un sujet de résiliation de convention) ?
- Comment les bêtes seront-elles acheminées sur place ?
- Comment le troupeau sera-t-il gardé sur place : de jour / de nuit ? où le berger sera-t-il logé ? quels seront les équipements amenés par l'éleveur sur site ?
- Comment prévoyez-vous l'abreuvement du troupeau ? (moyens à amener)
- Vous pouvez décrire ou illustrer sur la carte jointe les parcours et équipements (parcs de nuit...) sur le site en relation avec les différentes parcelles mises à disposition ?

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

Renseignements complémentaires :

Avez-vous des ânes et des chèvres dans le troupeau ? Sinon, comment envisagez-vous le co-pâturage éventuel avec le troupeau de chèvres en place ?

.....

.....

Avez-vous identifié des secteurs dans lesquels l'amenée du troupeau pourra motiver la mise en place de protections particulières / d'intervention sur le milieu – si oui, lesquels (pointer sur la carte) ?

.....

.....

.....

.....

Avez-vous des expériences de travail en partenariat, avec collectivités ou établissements publics, des associations, des coopératives... (Si oui, préciser l'objet du partenariat):

.....

.....

Je, soussigné(e), atteste sur l'honneur :

- L'exactitude et la sincérité des renseignements donnés ci-dessus,
- Etre en règle avec toutes les législations ou réglementations fiscales, environnementales ou sociales applicables à mon activité professionnelle, et ne pas avoir subi au cours des trois dernières années de condamnation pénale à ce titre,
- Avoir pris connaissance de l'absence de responsabilité du Conservatoire du littoral dans la décision de l'autorité agricole de m'accorder ou pas l'autorisation administrative d'exploiter les truffières, dont la démarche m'incombera en cas de sélection de ma candidature,
- Avoir pris parfaite connaissance du contenu de l'autorisation conventionnelle d'usage agricole ou de l'autorisation d'occupation temporaire à la mise à disposition de terrains par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, et du cahier des charges des pratiques agricoles qui me seraient imposées si ma candidature était retenue, ces documents m'ayant été remis simultanément au présent dossier de candidature.

En cas de fausse déclaration, le Conservatoire et le Parc du Verdon se réservent le droit de résilier l'éventuelle attribution qui pourrait être faite.

Fait à, le

SIGNATURE